

1 RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1.1 Contenu et but de l'étude d'impact

L'étude d'impact présente une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents, des installations du projet sur l'air, le paysage, la faune et la flore, la santé humaine, les milieux naturels et les équilibres biologiques, les éventuelles incommodités sur le voisinage (bruits, etc.).

Ce résumé non technique présente successivement une synthèse de chacun des chapitres de l'étude d'impact (air, santé, eaux, sols, déchets, bruit, vibrations, écosystèmes terrestres, architecture et paysage et mesures en cas d'arrêt définitif) et rappelle les mesures compensatoires déjà en place ou envisagées en cas de constat d'impact.

1.2 Contexte

Actuellement, la société PHOTOBX exploite un bâtiment sur la commune de Sartrouville (78). Le site fait l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement le 22 juin 2009 sous le numéro 09-084/DDD délivré par le Préfet des YVELINES. Suite à une augmentation du volume de l'activité et la réalisation de modifications d'aménagements intérieurs et extérieurs, la société PHOTOBX a déposé un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui est actuellement en cours d'instruction.

La société PHOTOBX a connu, et connaît toujours, des évolutions dans son activité pour proposer des produits innovants à ses clients et maintenir également la compétitivité de l'entreprise a pour projet de transférer une partie de son activité ainsi que le stockage présent sur la commune de Magny en Vexin dans un nouveau bâtiment présent dans la nouvelle ZAC « Les bois Rochefort » sur la commune de Corneilles en Parisis (95). Ce transfert est pour anticiper une éventuelle augmentation de son activité.


Dans ce cadre, la société PHOTOBX dépose ce dossier afin de fournir à l'Administration l'ensemble des éléments nécessaires sur ce transfert d'activité.

1.3 Etat initial du site

Le site de PHOTOBX est situé dans le département du Val d'Oise sur la commune de Corneilles en Parisis.

Conformément à la région Ile de France, le site est exposé à un climat tempéré. Les vents dominant sont des vents de secteur Sud-Ouest.

La topographie de l'environnement du site est légèrement marquée par les méandres de la Seine, mais les niveaux topographiques demeurent toutefois homogènes sur le périmètre

	<p align="center">PARTIE C : Etude d'impact</p>	<p align="center">Août 2017</p>
---	---	---------------------------------

proche du site de PHOTOBX. Le site de PHOTOBX est situé en zone plane non exposé aux crues de la Seine.

Les eaux superficielles à proximité du site sont de qualité écologique moyenne et de qualité chimique mauvaise et constitue un enjeu du fait de la nature de la ressource (la Seine) et de sa proximité (1 kilomètre du site de PHOTOBX).

Les objectifs de qualité de l'air sont respectés dans le département des Val d'Oise. La qualité de l'air dans ce secteur est toutefois fortement exposée aux émissions provenant du trafic routier.

Aucune zone de protection de l'environnement (NATURA 2000, ZNIEFF, ZICO...) n'est située dans l'environnement immédiat du site.

L'environnement humain du site est principalement constitué des zones industrielles. Les ERP les plus proches du site sont :

- La société Sutterlet, commerce d'outillage pour professionnel situé à une distance d'environ 60 mètres
- l'école Léo Lagrange située à une distance d'environ 600 mètres.

1.4Eaux

1.4.1 Consommation en eau

La consommation d'eau potable sur le site est répartie entre les sanitaires et les utilisations dans le processus de fabrication. La consommation prévisionnelle est de 3000 m³/an en 2019 puis de 4000 m³/an en 2023.

En tête du réseau de distribution d'eau potable sur le site est implanté un disconnecteur permettant de protéger le réseau d'eau situé en amont du site de PHOTOBX. Cet équipement fait l'objet d'un contrôle annuel.

1.4.2 Rejets des eaux

Le réseau d'assainissement du site de PHOTOBX est de type séparatif (eaux pluviales, eaux usées) et est raccordé au réseau de la ZAC des Bois Rochefort. Les rejets aqueux du site seront :

- Les rejets sanitaires ;
- Les rejets issus du processus de fabrication.

Les eaux de toiture et de voirie du projet PHOTOBX transitent par son bassin de rétention des eaux incendies avant de se rejeter sur le réseau de la ZAC, lui-même raccordé au réseau communal. Une partie des eaux pluviales seront épanchées dans les noues paysagères; le volume principal sera dirigée vers le réseau communal de Cormeilles en Parisis.

	<p align="center">PARTIE C : Etude d'impact</p>	<p align="center">Août 2017</p>
---	--	---------------------------------

En sortie de bassin PHOTOBX est prévu une vanne asservie à la détection incendie qui se fermerait en cas d'incendie afin de confiner les eaux potentiellement polluées dans le bassin dédié à cet effet.

Le séparateur disposera d'un obturateur automatique et fera l'objet de curages réguliers.

Le rejet des eaux pluviales se fera en un point au niveau de la voirie de la ZAC en face du bâtiment.

Par ailleurs, tout projet conduisant à une imperméabilisation de surfaces naturelles ou agricoles, perturbe les écoulements des eaux superficielles, conduisant à une augmentation des débits ruisselés. Ainsi, pour chacun de ces projets, les mesures à mettre en oeuvre ont été étudiées en amont afin de ne pas augmenter le risque d'inondation. Le rejet sera conforme aux demandes de la zone, à savoir 3L.s/ha.

PHOTOBX réalise une fois par an sur son site de Sartrouville des mesures de qualité des eaux de condensats issues de l'évaporateur.

Les conclusions de ces investigations montrent que les rejets sont conformes, des mesures seront réalisés sur le site de Corneilles en Parisis. Pour vérifier qu'il en sera de même

1.5 Sols et sous-sol

L'impact des activités sur le milieu naturel terrestre est négligeable. En effet, l'imperméabilisation des sols empêche les eaux pluviales de s'infiltrer dans les sols. L'impact sur les sols et sous-sols ont déjà été pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact de la création de la ZAC des Bois Rochefort. Les surfaces imperméabilisées seront les mêmes que celles définies dans l'étude d'impact de la ZAC.


De la plus le cahier des charges des prescriptions architecturales et paysagères de l'AFTPR (ref 2010.172-E04D de septembre 2014) demande à limiter l'imperméabilisation des parcelles.

Le coefficient d'imperméabilisation obtenu pour la parcelle de la ZAC est de 73% ce qui est supérieur à la demande de la ZAC (50%) mais cette valeur respecte l'exigence Performant de la cible 5 visée (Cimp<80%) par le profil environnementale défini par le cahier des charges.

De plus, tous les produits qui seront présents dans l'entreprise dans la zone chimie seront stockés sur rétention de volume adapté et traitée.

1.6 Air

Les principales émissions atmosphériques identifiées sur le site de PHOTOBX sont les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) sur la ligne de tirage argentique et sur la zone d'impressions numériques. A ce jour les rejets du site PHOTOBX de Sartrouville, sont bien inférieurs à la valeur limite réglementaire de l'arrêté du 2 février 1998 modifié. Ces

	<p align="center">PARTIE C : Etude d'impact</p>	<p align="center">Août 2017</p>
---	--	---------------------------------

seuils ne devraient pas être dépassés sur le site de Cormeilles en Parisis malgré l'augmentation du volume de production.

Il est prévu de réaliser des mesures des COV lorsque le site sera en exploitation afin de s'affranchir du respect des seuils fixés par l'arrêté du 2 février 1998 modifié. **Comme la consommation sera moindre sur le site de Cormeilles en Parisis les rejets ne devraient être que plus faibles**

1.7 Bruit et vibrations

Les mesures de bruit ont été réalisées du 24 au 25 novembre 2016 afin de déterminer le bruit résiduel, à l'état initial, en période diurne (7h – 22h) et nocturne (22h – 7h).

Les niveaux sonores relevés en limite de propriété aux points de mesures sont conformes aux exigences de l'arrêté du 23 janvier 1997.

1.8 Transport

Le site générera un trafic composé de 15 VL et 15 PL. le trafic a été pris en compte et n'aura pas d'impact sur les voies avoisinantes).

Suite à l'étude trafic réalisées dans le cadre de la création de la ZAC, il en ressort que des aménagements tels que des créations de double voie ou de rond-point permettraient de fluidifier le trafic.

Cette étude a été réalisée sur la globalité du projet et non uniquement sur la zone d'étude objet du présent dossier.

Quoi qu'il en soit au vu du trafic recensé sur les axes présents à proximité du futur site l'impact du trafic généré par le site à savoir :15 VL et 15 PL/jour, il n'aura pas d'impact sur les voies avoisinantes et encore une fois il aura été pris en compte dans l'étude trafic de la ZAC.

1.9 Déchets

Liste de déchet qui seront générés sur le site de PHOTOBX Cormeilles en Parisis sont essentiellement des déchets papier/ cartons ainsi que les déchets générés au niveau du process chimie.

Ces déchets seront traités par un organisme compétant et agréé.

1.10 Climat

Les émissions de gaz à effet de serre au niveau du site de PHOTOBX ne sont pas significatives et par conséquent leur impact peut être considéré comme négligeable.

1.11 Faune et Flore

Les distances relativement conséquentes au regard des nuisances générées par l'exploitation de l'installation (*bruit, vibration, luminosité, odeurs, paysage*) sont suffisantes pour protéger d'un quelconque impact des zones protégées. L'étude faune/flore a été réalisée pour la création de la ZAC. Cette étude montre aucune espèce assez rare, rare ou très rare n'a été observé, ni d'espèces protégées que ce soit au niveau national ou régional.

Le patrimoine floristique est de ce fait très limité.

Il s'avère que la zone d'étude est relativement pauvre en espèces et que la plupart sont communes en Ile de France.

1.12 Paysage et patrimoine

La nature, le volume des activités de PHOTOBX et son éloignement par rapport aux différents éléments du patrimoine culturel rendent cet impact négligeable.

1.13 Nuisance lumineuse

Aucune source lumineuse importante à l'extérieure du bâtiment n'est identifiée. Par conséquent, les sources lumineuses n'engendreront pas un impact significatif sur l'environnement naturel et humain.

1.14 Analyse des effets de l'installation sur la santé

Après les analyses des différents effets potentiels du site en exploitation, les rejets liés à l'activité en l'occurrence de COV peuvent être une source de risque pour la population avoisinante.

Selon les concentrations mesurées en 2015 et 2016 sur le site actuel de PHOTOBX les émissions de COV sont inférieures à la valeur limite réglementaire de l'arrêté du 2 février 1998 modifié et comme la consommation sera moindre sur le site de Corneilles en Paris les rejets ne seront que plus faibles.

De plus la mise en place de mesures de protection et de prévention présence de filtres Les rejets provenant du système de ventilation seront limités par la mise en place de filtres à ozone sur les presses numériques. qui garantissent, selon le fournisseur « HP » des rejets

quasi-nuls de ces polluants dans la zone d'impressions numériques. Le remplacement des filtres sera inscrit dans la maintenance préventive de niveau 1 à une fréquence indexée sur le taux d'utilisation. Globalement un remplacement par an.

HP suit également plusieurs programmes de gestion environnementale visant à maîtriser les impacts sur la qualité de l'air (GREENGUARD, ENERGY STAR et BLUE ANGEL).

Le système de climatisation (CTA) fonctionnant en circuit fermé, il ne génèrera pas d'impact sur la qualité de l'air. Les filtres seront changés selon la périodicité adaptée à l'encrassement constaté.

1.15 Remise du site en état après exploitation

En cas de cessation complète d'activité ou en cas de cessation de l'une des installations classées, nécessitant un démontage et un enlèvement des matériels et bâtiments, les étapes suivantes seront réalisées :

- Evacuation des produits dangereux
- Démantèlement des installations et des bâtiments
- Dépollution des sols et eaux souterraines éventuellement polluées

Une fois ces étapes effectuées, le site pourra se réinsérer dans l'environnement avoisinant.

Une lettre de demande d'avis sur la remise en état du site a été adressée au Maire de la commune de Cormeilles en Parisi.

1.16 Conclusion de l'étude d'impact

Cette étude d'impact a analysé les effets directs et indirects induits par l'activité de PHOTOBX.

Les aspects air, santé, bruit, protections du sol et de l'eau, faune et flore, déchets, risques sanitaires de l'activité de PHOTOBX ont été étudiés.

Cette étude d'impact a mis en évidence la maîtrise des impacts environnementaux grâce à une conception adéquate du site, et des technologies et mesures d'exploitations adaptées.

2 AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT

La présente étude d'impact a été rédigée par Nelson ROBERT et Caroline HAMELLE – Consultants en Environnement de la société :

BUREAU VERITAS